

Relations internationales

DUBLIN (IRLANDE), DIMANCHE 28 ET LUNDI 29 AVRIL 2013

CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ÉCONOMIE DES ÉTATS MEMBRES ET DES PAYS CANDIDATS DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPORT

La conférence interparlementaire s'est tenue dans le cadre de la dimension européenne de la présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne. Outre les représentants des parlements nationaux, d'autres acteurs du processus décisionnel ont pris part à la conférence : des membres du Parlement européen, des représentants de la Commission européenne (dont le commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Inclusion), et des représentants des entreprises irlandaises. M. Yvan Mayeur, président de la commission des Affaires sociales, représentait la Chambre des représentants.

Dans son allocution d'ouverture, M. Damien English, président de la commission de l'Emploi, des Entreprises et de l'Innovation du parlement irlandais, a esquissé le programme de la journée. La conférence était essentiellement centrée sur le développement de stratégies permettant de lutter contre le chômage des jeunes et d'accroître le potentiel des petites et moyennes entreprises. Le thème a été développé dans trois sessions.

Session 1 – Le chômage des jeunes, un défi pour l'Union européenne

Cette session a commencé par les exposés introductifs de M. Laszlo Andor, commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Inclusion, et de Mme Joan Burton, ministre irlandaise de la Protection sociale.

La session s'est focalisée sur le problème du chômage des jeunes qui, par suite de la crise économique, a augmenté dans l'ensemble de l'Union européenne pour atteindre dans certains pays, plus particulièrement dans le Sud de l'Europe, des niveaux sans précédent (dépassant 50%). Il s'impose de développer une politique spécifique pour le groupe-cible des jeunes ainsi qu'une politique de relance active, mais celle-ci se heurte à des limites, fixées par l'indispensable assainissement des finances publiques.

M. Andor a commenté une nouvelle initiative de l'Union européenne, qui a été lancée en février 2013: la garantie pour la jeunesse, un instrument qui donne leurs chances à des jeunes peu qualifiés ayant des difficultés à accéder au marché du travail en leur permettant d'acquérir de l'expérience grâce à une formation ou à un stage en entreprise. Il ne s'agit pas d'une réglementation européenne uniforme qui est appliquée partout de la même manière, mais d'une recommandation et d'une facilité budgétaire, qui peut être utilisée de manière pragmatique et adaptée par les États membres.

Mme Burton a souligné le mélange de mesures structurelles prises par le gouvernement irlandais pour lutter contre le chômage des jeunes : un meilleur enseignement, un accompagnement actif lors de la recherche d'emploi, plus de formation sur le tas, l'acquisition d'une expérience professionnelle au moyen de stages et la création de nouveaux emplois grâce à des investissements publics ciblés.

La garantie pour la jeunesse a été accueillie positivement par toutes les délégations, mais des objections ont été émises en ce qui concerne la portée trop limitée du programme, en raison de laquelle de nombreux jeunes qui quittent l'école n'ont toujours pas accès à une formation professionnelle ou à un stage. De nombreux participants ont plaidé pour un assouplissement de la politique d'austérité budgétaire de l'Union européenne en vue de pouvoir élargir la garantie pour la jeunesse et atteindre ainsi plus de jeunes au chômage ; les premiers pas vers un assouplissement de la politique de l'Union européenne ont entre-temps été franchis, notamment sous l'impulsion des parlements nationaux.

Session 2 – Le renforcement du potentiel des petites et moyennes entreprises (PME) et la stimulation de l'esprit d'entreprise en Europe

Trois orateurs ont présenté un exposé introductif lors de cette session :

- M. Richard Bruton, le ministre irlandais du Travail, des Entreprises et de l'Innovation;
- Mme Joanna Drake, envoyé spécial pour les PME auprès de la direction générale des entreprises et de l'industrie de la Commission européenne;
- Mme Triona Campbell, entrepreneur et directrice de l'entreprise *BeActive Media*.

Dans la plupart des pays européens, les PME sont le moteur de l'économie. Il convient d'en tenir pleinement compte en évaluant les mesures sur la base de leur faisabilité pour les PME. En effet, les procédures administratives complexes que les grandes entreprises sont en mesure de mettre en œuvre correctement constituent souvent des obstacles insurmontables pour les petites entreprises. Les pouvoirs publics doivent en outre adapter leur organisation interne afin d'optimiser le soutien et l'accompagnement des PME.

L'esprit entrepreneurial est en recul en Europe, tandis qu'il progresse sur d'autres continents. Un changement de mentalité requiert une politique intégrale : plus d'intérêt pour les questions économiques dans l'enseignement, accompagnement proactif des entrepreneurs débutants, amélioration de l'image des entreprises dans les médias, meilleure protection sociale des travailleurs indépendants, relativisation sociale de la stigmatisation de la faillite qui existe encore, etc.

M. Bruton a indiqué que la politique des PME était à la pointe de la politique du gouvernement irlandais. Mme Drake a schématisé la politique de la Commission européenne à l'égard des PME et proposé des idées visant à promouvoir l'esprit entrepreneurial dans la population. Mme Campbell a donné des exemples de mesures administratives pouvant constituer des obstacles pour les petits entrepreneurs et expliqué comment améliorer les choses grâce à une approche alternative des possibilités et des problèmes.

Session 3 – Entreprendre en innovant

Trois intervenants ont présenté un exposé introductif au cours de cette session :

- M. Wolfgang Bartscher, directeur général adjoint de la direction générale Recherche et Innovation de la Commission européenne ;
- Mme Imelda Lambkin, directrice du réseau de soutien national irlandais du septième programme-cadre de recherche (National Support Network for FP7);
- M. Mazhar Bari, cofondateur et responsable des technologies de SolarPrint.

M. Bartscher indique que la part de l'Union européenne dans les investissements mondiaux en matière de recherche et de développement est passée de 28,7% en 1995 à 22,3% en 2010. Ce problème doit être traité, dès lors que l'innovation est le moteur du développement économique et qu'elle peut proposer des solutions pour relever les importants défis de l'avenir : l'augmentation de la population mondiale, le besoin croissant d'énergie et de nourriture et le changement climatique. Le septième programme-cadre européen pour des actions de recherche et de développement technologique (*Framework Programme 7*, FP7) joue un rôle déterminant dans la mise en valeur de l'Union européenne sur le plan de l'innovation : au sein de l'Union européenne, il s'agit du principal outil de soutien de la coopération entre les chercheurs, ainsi que de développement et d'innovation dans les domaines de la science, de l'ingénierie et de la technologie. Depuis le lancement du premier programme-cadre européen en 1984, l'Union européenne a joué un rôle de premier plan dans l'initiation et l'organisation de la recherche et de la coopération multidisciplinaires, tant à l'intérieur de l'Union européenne qu'entre des entreprises européennes et non européennes.

Mme Lambkin explique comment l'administration irlandaise a mis en œuvre le septième programme-cadre afin d'obtenir un rendement maximal. M. Bari explique quel rôle les politiques européenne et irlandaise ont joué dans le développement de son entreprise, Solarprint, qui est une PME qui développe différentes applications qui utilisent l'énergie solaire.